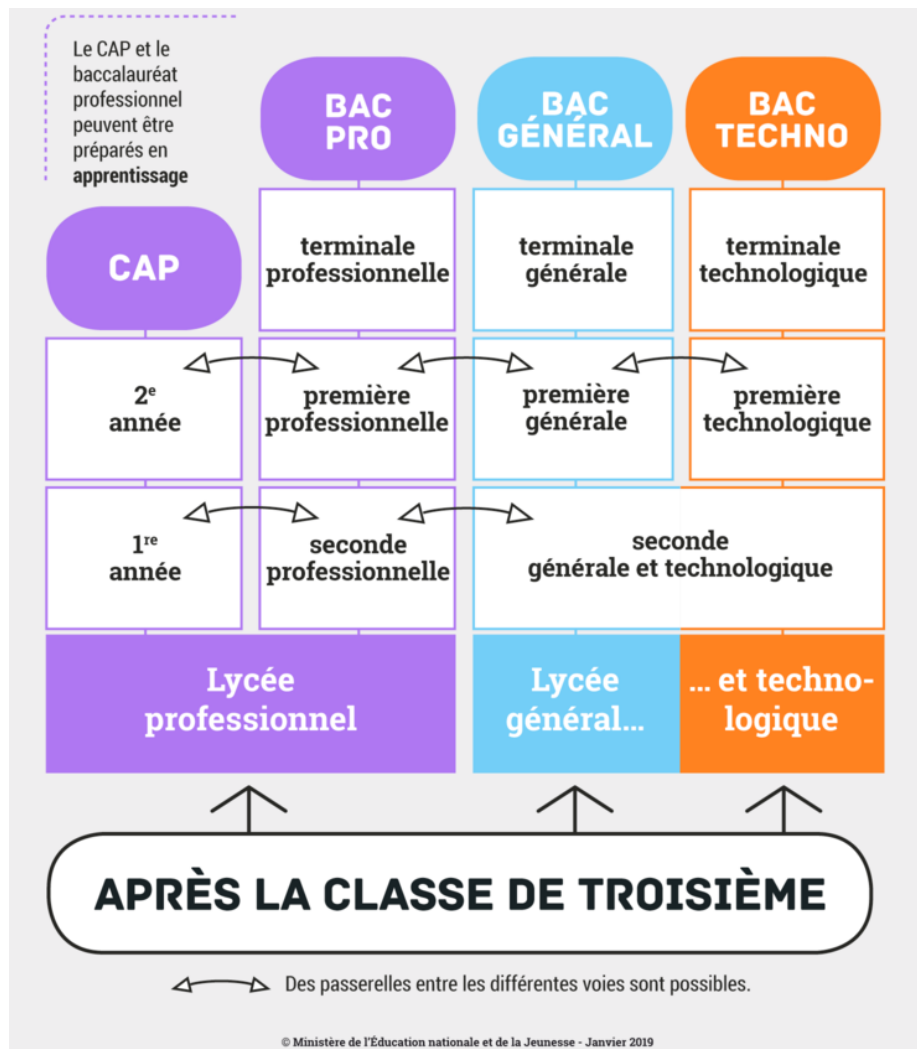


Quelles poursuites d'études après la 3^{ème} PM ?

Les élèves poursuivent prioritairement en seconde professionnelle (2^{nde} bac pro), sous statut scolaire ou en apprentissage. La poursuite en 2^{nde} générale et technologique est possible.



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Classe de troisième « prépa-métiers »

3^{ème} PM

Découvrir
Construire
Réussir

Pour qui ?

Elèves de 4^e :

- ▶ **Volontaires, prêts à construire un projet de formation dans la voie professionnelle en particulier**
- ▶ **Indécis sur le choix d'un métier ou d'une spécialité**

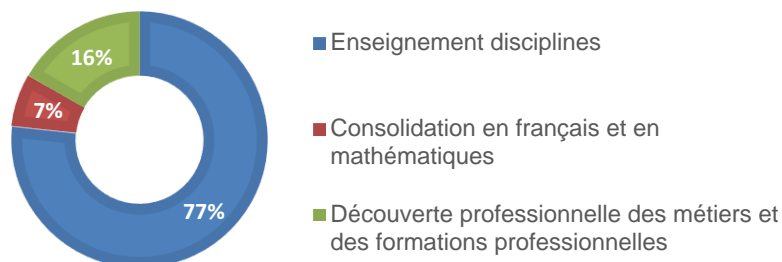
C'est quoi ?

Une classe de 3^{ème} dont l'objectif est de :

- ▶ **Réussir** le DNB
- ▶ **Maîtriser** le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- ▶ **Découvrir** le monde professionnel,
- ▶ **Construire** et réussir son projet d'orientation

Comment ça fonctionne ?

Répartition des enseignements



Enseignement	Horaire hebdomadaire indicatif
Français	4 heures
Mathématiques	3,5 heures
Histoire - Géographie Enseignement Moral et Civique	3 heures
Langues vivantes : LV1 et LV2	5,5 heures
Enseignements artistiques	1 heure
Enseignements de sciences et technologie	3 heures
Education physique et sportive	3 heures
Consolidation	2 heures (1h français + 1h mathématiques)
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles (DPMFP)	5 heures
Total	30 heures


Tous les enseignements participent à l'accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles. Au total s'ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe. Les PSC1 (Certificat prévention et secours civiques de niveau 1), ASSR2 (Attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2) et certification numérique, sont inclus dans les 30 heures. En plus de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire, 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion à l'appréciation de l'équipe pédagogique en lien avec le projet personnel de l'élève

Comment s'informer ?

- ▶ Se renseigner auprès du professeur principal au cours du 2nd trimestre
- ▶ Échanger avec ses représentants légaux sur le projet
- ▶ Solliciter un rendez-vous avec le(a) psychologue éducation nationale
- ▶ ...

Comment candidater ?

- ▶ Demander la « fiche à destination des parents », la lire attentivement **et** compléter la fiche de candidature. Demander de l'aide si nécessaire à votre professeur principal
- ▶ Préparer les documents à joindre au dossier

 Le choix des lycées professionnels (LP) ne doit pas se faire en fonction des spécialités de CAP ou de bac pro préparées dans ces établissements. En effet, la scolarisation en 3^{ème} PM dans un LP ne constitue pas une pré-affectation pour rester dans cet LP après la 3^{ème} PM.

- ▶ Respecter la date butoir du retour des documents de candidature

Et après,

Le principal du collège renseigne les dossiers sur l'application académique « Admission 3^{ème} prépa-métiers/Agri » à destination de la DSDEN (inspection académique). Une commission d'admission étudie l'ensemble des dossiers.

Le principal de chaque collège informe les familles de l'admission ou non du candidat en 3^e PM :

- ▶ En cas d'admission, les responsables légaux procèdent à l'inscription de leur enfant dans le lycée professionnel d'affectation
- ▶ En cas de non admission, l'élève poursuit en classe de troisième générale de son collège d'origine.

Éléments pris en compte pour l'admission

- ▶ Motivation
- ▶ Résultats scolaires de la 4^{ème}
- ▶ Implication dans le parcours avenir
- ▶ Engagement